



7. 3. 86

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

252, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS - Tél. : (16.1) 43.28.88.52.

Chère Madame,

Je ne vous ai pas oubliée depuis notre
rencontre à Paris.

Je vous envoie un exemplaire de la protestation
que nous avons demandé à un certain nombre de nos
adhérents d'acheter au *L'Inde* de la République et
aux chefs des 3 principaux médias.

En renouvelant l'espoir que le sort des
~~disparus sera enfin réglé~~, et que les familles
seront enfin réunies, je vous envoie mon
meilleur souvenir.

M. Thérèse

Marie-Thérèse HUERRE

LIBAN

- République - Etat Multicommunautaire - Régime Parlementaire.
- Amin GEMAYEL (Chrétien Maronite), Président de la République, élu pour 6 ans par la Chambre des Députés. Partage le pouvoir avec :
- Rachid KARAME (Musulman Sunnite) Président du Conseil, responsable devant la Chambre des Députés.
- Assemblée Nationale (Président Musulman Chiite) : 99 membres (54 chrétiens + 45 musulmans) élus pour 5 ans au suffrage universel direct.

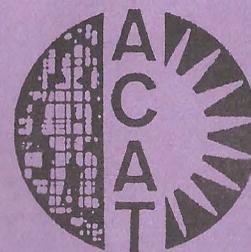
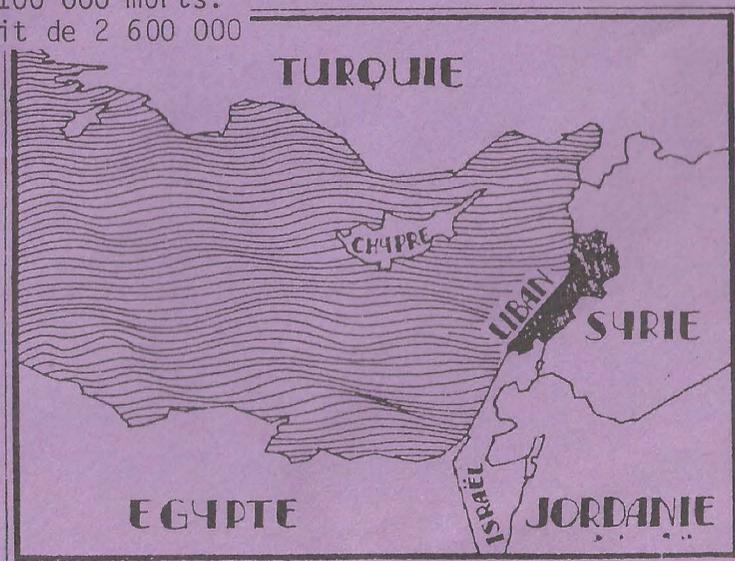
QUELQUES DATES :

- 22.11.43 : Indépendance du Liban
- 1975 : Début de la guerre opposant les milices chrétiennes aux Palestiniens.
- 1976 : Intervention de l'Armée Syrienne qui occupe le Pays.
- 1982 : Occupation Israélienne du Liban jusqu'à Beyrouth.
- 1983 : Attentat mortel contre Bachir GEMAYEL ; son frère Amine devient Président de la République.
- 1983 : Retrait partiel des Israéliens.
- 1984 : Retrait de la force Multinationale.

Environ 45 % des Libanais sont Chrétiens, mais pratiquent des rites non romains (maronites, arméniens, orthodoxes, grégorien etc.)

On estime qu'entre 1975 et 1985 le Liban a perdu 100 000 morts. Sa population était de 2 600 000 habitants.

ATLAS ECO 1985



Supplement au courrier de l'a.c.a.t.

action des chrétiens pour l'abolition de la torture

n° 62

18/2/1986

Ceci est une "PROTESTATION" et non pas un "APPEL URGENT"

Il s'agit d'intervenir AU SUJET DE PERSONNES DECEDEES :

- . par exécutions extra judiciaires
- . ou mort en détention
- . ou par application de la peine capitale.

La Commission des Interventions envoie immédiatement un télégramme en apprenant de tels faits.

SOIT POUR DENONCER LA SITUATION DEGRADANTE ET INHUMAINE dans laquelle se débat une population.

Une protestation massive est très nécessaire :

- . elle montre combien l'opinion publique est concernée.
- . elle renforce le poids des télégrammes envoyés par la Commission.
- . elle peut empêcher d'autres meurtres ou améliorer la situation.

Les "PROTESTATIONS" ne sont pas aussi pressantes qu'un "APPEL URGENT".

ON PEUT LES ECRIRE DANS UN DELAI DE 15 JOURS.

Pour mieux les différencier, les protestations sont présentées sur papier mauve.

L'ACAT, association œcuménique, s'engage aux côtés de tous ceux qui luttent pour l'abolition de la torture et des exécutions capitales.

ACAT (Association loi 1901) - 252, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS - Tél. : 4329.88.52

Directeur de la Publication : Guy Aurenche.

Commission paritaire n° 59 174 I.S.S.N. 0519417

250 suppléments par an : abonnement avec le courrier de l'ACAT : 80 F.

9 numéros par an : abonnement simple (France) : 70 F
abonnement de soutien : 150 F.

Imprimerie ACAT - 252, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS



Madame Wadad Halwani
c/o Maître Sinan BARRAJ
rue E Mar Elias
Immeuble Zaarour
Beyrouth
LIBAN

PAR AVION
BY AIR MAIL